

République Française  
Département de la Creuse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170629-2017123-DE

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière le préfet : 03/07/2017

Accusé certifié exécutoire

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 29 juin 2017 - Délibération n° 2017/123

**Objet : ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE**

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-Chérignat sur la convocation en date du 21 juin 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE - SARTY – SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – PARAYRE – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI - BUSSIERE – PEROT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY - LABORDE – PATEYRON - GAUDY – PICOURET - DOUMY – et Mmes LAURENT – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIE – BATTUT – DEFEMME – MAZEAUD - PATAUD - BEAUX.

**Etaient excusés :**

MM. RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET - MAZIERE – AUBERT – GAUCHI - DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – SCAFONE - COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD - CONCHON – COUFFY et MMES SPRINGER - JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT - COLON – HYLAIRES – NOUAILLE – PATAUD - LAPORTE.

**Pouvoirs :**

Mme SPRINGER a donné pouvoir à Mme BATTUT - Mme JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme PIPIER a donné pouvoir à M. CHAPUT – Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE – M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAUCHI a donné pouvoir à Mme DUMEYNIE - M. CHAUSSADE a donné pouvoir à M. LABORDE – M. RABETEAU a donné pouvoir à M. PATEYRON - M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME – Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :**

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. LEGROS remplace M. MAZIERE – Mme DURANTON remplace M. SIMONET - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme MAZEAUD remplace M. AUCOUTURIER – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	43	54			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Considérant les tarifs mis en place pour la saison culturelle itinérante de la Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe ;

Vu la délibération n°2016/02/02 du 11 février 2016 du conseil communautaire de la Communauté de communes Bourgneuf – Royère de Vassivière fixant les tarifs de la billetterie de l'espace culturel Confluences ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés Creuse Thaurion Gartempe et Bourgneuf – Royère de Vassivière au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant la nécessité d'harmoniser les tarifs pour la saison culturelle 2017/2018 et les suivantes ;

M. le Président expose les propositions de tarifs suivantes :

<b>Salle Confluences</b>	
Tarif plein	12 €
Tarif réduit *	10 €
Tarif enfant (de 5 à 16 ans)	4 €
Tarif famille	6€/adulte + 2 €/enfant
Tarif groupe (à partir de 10 personnes)	6 €
<b>SCOLAIRES</b>	
1 <sup>er</sup> degré sur temps scolaire	4 €
2 <sup>nd</sup> degré sur et hors temps scolaire	6 €
<b>Passeport culture</b>	
	1.60 €
<b>PROGRAMMATION ITINERANTE</b>	
Tout public	6 €
Enfants de moins de 16 ans	4 €
<b>Tarif invité passeport culture</b>	0 €
<b>PROGRAMMATION VAGABONDE (Scène Nationale Aubusson)</b>	
Tout public	6 €

➤ **Tarif des entrées :**

- **Public individuel**
  - Plein tarif adulte : 6 €
  - Plein tarif enfant (jusqu'à 16 ans) : 4 €
  - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
  - Demi - tarif: 3€
- **Groupe (à partir de 15 personnes)**
  - Adulte : 5 €
  - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
  - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- **Groupe scolaire**
  - Elève : 4 €
  - Gratuit pour les accompagnateurs
- **Passeport Inter Sites et Carte CEZAM**
  - Adulte : 5 €
  - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
  - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- **Passeport Culture Conseil Général**
  - Adulte : 1.60€

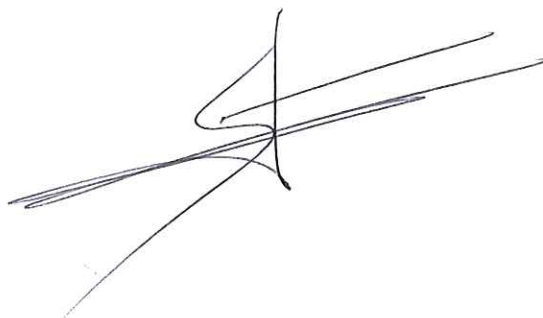
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Décide d'adopter les modalités tarifaires présentées.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name 'Sylvain GAUDY'.